

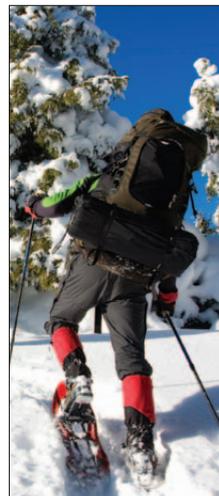
LES FONDS CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE

Depuis 2006, Cartier énergie éolienne a développé et opère maintenant cinq parcs éoliens en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Cartier contribue économiquement aux différentes communautés accueillant les parcs éoliens par l'entremise de contributions volontaires aux municipalités et aux organismes du milieu.

PARTENAIRE IMPLIQUÉ DANS LA COMMUNAUTÉ GASPÉSIENNE

En 2012, Cartier énergie éolienne s'impliquera financièrement dans plusieurs localités grâce à ses cinq parcs éoliens en opération, soit ceux de Baie-des-Sables, L'Anse-à-Valleau, Carleton, Gros-Morne et Montagne Sèche. En effet, **Cartier versera 483 350 \$ en contributions volontaires aux municipalités et 132 717 \$ aux organismes du milieu**, pour un **total de 616 067 \$**.

MUNICIPALITÉS	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MUNICIPALITÉS POUR 2012	FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES POUR 2012
Baie-des-Sables	93 369 \$	25 425 \$
Métis-sur-Mer	18 368 \$	5 085 \$
Gaspé	102 174 \$	28 102 \$
Carleton-sur-Mer	99 849 \$	27 736 \$
MRC de Bonaventure	10 590 \$	2 901 \$
Mont-Louis	54 000 \$	14 850 \$
Rivière-Madeleine	46 500 \$	12 787 \$
Petite-Vallée	24 000 \$	6 600 \$
Cloridorme	34 500 \$	9 487 \$
Total	483 350\$	132 717\$



Les fonds d'aide aux organismes du milieu permettent de **soutenir les organismes** et de **créer des projets structurants**. Les organismes intéressés à bénéficier des fonds d'aide doivent présenter une demande directement aux municipalités concernées puisque ce sont elles qui priorisent les différents fonds.

Vous pouvez les joindre aux coordonnées suivantes :

Baie-des-Sables	418 772-6218
Gaspé	418 368-2104
MRC de Bonaventure	418 752-6601
Rivière-Madeleine	418 393-2428
Cloridorme	418 395-2808
Métis-sur-Mer	418 936-3255
Carleton-sur-Mer	418 364-7073
Mont-Louis	418 797-2310
Petite-Vallée	418 393-2949

Cartier énergie éolienne est fier de soutenir la communauté gaspésienne et **invite les organismes à déposer leurs projets auprès des municipalités afin d'obtenir une aide financière.**